

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_008_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joël REVERSAT, Monsieur Jérémie SOLIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Sylvie DUBOIS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémie SOLIGNAC est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création de dénomination de l'adressage postal

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que la dénomination des voies suivantes et le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

Décide la dénomination des voies suivantes.

Carrière de Jacques

Chemin de Bachou

Chemin de Font del Ronc

Chemin de Fontvielle

Chemin de la Croix de Gral

Chemin de la Paro

DE_008_2025

Chemin de la Souillette
Chemin de Madelon
Chemin de Racagier
Chemin des Orfèvres
Chemin des Perrières
Chemin de St Roch
Chemin du Bonsecours
Chemin du Goutal
Chemin du Moulin
Chemin du Porche
Chemin du Téouas
Montée de la Violle
Place de la Fontaine de Castelou
Place de la Fouon Gronde
Place de l'Ayrolle
Place du 19 Mars 1962
Place du Cordonnier
Place du Four Banal
Place du Téouas
Place du Terras
Place Saint Roch
Route de Bonnecombe
Route de la Fabriguette
Route de la Fagette
Route de la Rouvière
Route Départementale 152
Route des Hermaux
Route du Mas Nouvel
Route du Villaret
Rue de la Croix de Jas
Rue de l'Enrico
Rue du Cordonnier
Rue du Tailleur

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER
Président de séance

Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

048-214800732-DE_008_2025-DE

A G E D I

DE_008_2025